

Communiqué des garants de la Convention Citoyenne pour l'Occitanie (CCO)

26 septembre 2020

A l'issue de la seconde session de trois jours de travail à Montpellier, nous constatons :

- Un fort engagement de tous les membres de convention, qui se sont particulièrement mobilisés et ont exprimé de nombreuses attentes et exigences pour cette deuxième session.
- Un débat riche et sincère entre les participants, qui a parfois pu faire émerger certaines tensions, inhérentes à l'exercice.
- Une session qui devait répondre à des objectifs de rédaction concertée. Des attentes et des séries de mesures concrètes ont été collectivement formulées, en réponse au mandat, mais avec des questionnements et frustrations qui subsistent.

En ce qui concerne les conditions d'échanges :

- La convention a pu avoir lieu : 95 personnes étaient présentes à l'ouverture de la deuxième session. Aucun désistement n'est à déplorer, les seules absences étant liées à des problématiques sanitaires et professionnelles.
- Les demandes d'amélioration des conditions d'accueil, par rapport à la première session, ont été satisfaites, eu égard notamment à la qualité des repas et à la réduction du bruit dans les différentes salles de travail.

En ce qui concerne la méthode :

- Au cours de la première journée, les choix méthodologiques ont déconcerté certains participants (en particulier la démarche de sélection de mesures prioritaires sur la base de leur impact à titre individuel).
- Certaines problématiques de communication et de compréhension de consigne ont été formulées.
- Nous pouvons saluer la capacité d'adaptation de l'équipe d'animation et des facilitateurs, particulièrement présente et investie dans sa mission, et qui a su proposer des aménagements du programme dans des délais contraints.
- Nous avons recueilli quelques remarques à propos du comportement des facilitateurs (rigidité dans l'animation, orientation dans le travail de synthèse et de rédaction). Elles sont restées isolées et sans impact notable sur les travaux selon nos observations.
- Les membres ont vivement réagi au classement opéré par les organisateurs des propositions issues de la première session, notamment à la mention qui précisait pour une cinquantaine de mesures que « la Région ne peut rien faire ». Il a été précisé qu'il s'agissait d'une maladresse, qui témoigne toutefois d'un flou persistant dans la manière de traiter le périmètre du mandat en matière de compétences régionales.
- Un atelier « recyclerie » a été mis en place pour retravailler ces mesures. L'exercice s'est avéré très difficile, il a conduit à de fortes tensions entre participants, et à l'expression de vives émotions. La méthode a dû être revue avec le groupe, pour parvenir à traiter l'ensemble des mesures.

- Il a été nécessaire de rappeler aux participants le double débouché de leurs travaux : une communication auprès de l'exécutif régional, et une votation citoyenne. Celle-ci devra se nourrir des suggestions apportées en fin de session.
- En toute fin de session, nous avons été destinataires de fortes insatisfactions à l'égard du manque de clarté des consignes concernant l'usage des gommettes (lié notamment au regroupement de thématiques hétérogènes). Par ailleurs, des participants considèrent avoir manqué de temps pour véritablement croiser les regards au cours de cette étape de regroupements des mesures, de reformulation et de priorisation. Nous avons convenu de discuter lors du prochain Comité de Pilotage de la manière d'accueillir des observations supplémentaires sur ces travaux, dans la dernière ligne droite.

En ce qui concerne les informations apportées aux membres pendant cette session :

- En réponse à des demandes formulées au cours de la première session, des données sur l'Occitanie et le Conseil Régional ont été communiquées. Elles nous ont semblé être parfois difficiles d'accès, et sont selon nous arrivées trop tardivement dans le processus.
- Les interventions d'experts du vendredi matin ont été accueillies de manière contrastée : pour certains, elles risquaient d'orienter les débats ; pour d'autres, elles étaient attendues afin d'alimenter les réflexions.
- L'intervention d'Edgar Morin a été chaleureusement accueillie. Elle conforte la démarche de participation citoyenne, sa légitimité et son intérêt. Elle nous a semblé reconforter les participants sur la nature de leur engagement et de l'intérêt de leur investissement.

Nous avons formulé les demandes suivantes à la Région :

- Qu'elle apporte des modifications au site internet de manière à assurer une meilleure accessibilité aux membres de la convention et aux contributeurs extérieurs, également dans la perspective de la votation
- Qu'elle précise le rôle des auditeurs externes, qui peuvent observer l'ensemble des échanges. La Région a proposé que ces éléments soient clarifiés lors de la séance du 3 octobre.

Pour la suite des travaux de la Convention, nous serons attentifs :

- A ce que la traçabilité des propositions des membres continue d'être assurée jusqu'à la fin du processus, ainsi que leur liberté d'expression, tant sur le fond et que sur la forme.
- Au compte-rendu de l'atelier « recyclerie » et aux positions prises à son issue
- Au processus qui devra permettre à la convention d'atterrir sur un texte partagé par tous les membres, et qui devra être remis à la Présidente de la Région samedi prochain, et à celui qui permettra de recueillir leurs attentes et observations à l'égard du dispositif de votation.

Pour rappel, les garants peuvent être sollicités par les membres de la convention citoyenne pour l'Occitanie et par l'ensemble des citoyens d'Occitanie de toute remarque, question et observation sur la démarche, à l'adresse suivante : garants.cco@laregion.fr